

# Comment se fait-il qu'il y ait en France de plus de plus de féminicides ?

écrit par Jean-Michel Morin | 1 novembre 2024





**Y a-t-il un rapport avec le fait qu'il y ait un certain nombre d'auteurs de féminicides qui soient des extra-européens ?**

Le Tunisien Rédouane Lafé étrangle sa femme le 23 janvier 2023 à leur domicile à Pont-Péan, avec un fil électrique. Cette dernière, Catherine Vincent, est originaire du village de Lestun en Cornou (56) et a été enterrée à la Gacilly le vendredi 27 janvier 2023.

Quid de Philippine Le Noir de Carlan violée et assassinée par Taha Oualidia d'origine marocaine ?

**Mais le scandale ne s'arrête pas là, on constate que les medias ont trop souvent tendance à taire l'identité des criminels lorsqu'ils sont étrangers, quand ils ne se permettent pas « d'oublier » l'information.**

Est-ce pour cela que [le journal d'informations de La Gacilly](#) n'a pas parlé de Catherine Vincent bien qu'elle ait été enterrée dans cette ville ?

**Les journalistes acquis à l'idéologie multi-culturelle**

**veulent masquer le caractère criminogène de certaines de ces civilisations allogènes, comme l'a déclaré Bruno Retailleau le ministre de l'intérieur :**

## **Bruno Retailleau donne un cap à la « sécurité du quotidien »**

Publié le 25 octobre 2024 par M.T. avec AFP

Sécurité

Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a présenté, vendredi, sa stratégie pour « frapper la délinquance au coeur et en profondeur ». Il a indiqué à cet effet qu'il réunirait « très prochainement » préfets, directeurs départementaux de la police et commandants de groupement de gendarmerie pour leur demander de concevoir « des plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien ». Thème dont a la charge son ministre délégué Nicolas Daragon qui a récemment annoncé une relance du « Beauvau des polices municipales » (voir [notre article](#) du 17 octobre).

Dans son discours à l'école nationale de police de Toulouse, lu simultanément dans les écoles de police de Roubaix, Chassieu, Nîmes, Montbéliard et Sens, Bruno Retailleau a d'ailleurs plaidé pour une « montée en puissance des polices municipales » et un recours à des « patrouilles communes avec les policiers municipaux » qui auront alors de nouvelles attributions (accès à des bases de données). Il a assuré en outre que les collectivités pourraient engager des « réservistes de la police ou de gendarmerie » pour avoir des « renforts substantiels sur la voie publique ».

« Le modèle que je veux privilégier, c'est celui de la patrouille au bon endroit et au bon moment », a-t-il dit, prenant ses marques avec Gérard Darmanin qui voulait « mettre du bleu dans la rue » conformément au souhait du président Emmanuel Macron.

Sa stratégie repose aussi sur un nouveau plan anti-

stupéfiants. Les opérations « places nettes » aux résultats mitigés lancées par son prédécesseur seront ainsi « refondées » pour « obtenir des résultats plus durables que spectaculaires ». Une circulaire commune avec le ministre de la Justice Didier Migaud sera ainsi élaborée.

Lors des questions au gouvernement au Sénat, mercredi, le ministre a plaidé pour « une stratégie analogue à celle que nous avons définie voilà une dizaine d'années en matière de lutte antiterroriste », afin de l'ériger « en grande cause nationale ». Il compte s'appuyer sur les travaux conduits au Sénat par Étienne Blanc et Jérôme Durain, respectivement rapporteur et président de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier (voir [notre article](#) du 24 juillet). « Au bout d'un joint ou d'un rail de coke, il y a des trafiquants, des proxénètes, des criminels », a-t-il déclaré en pleine polémique visant le député LFI Andy Kerbrat (Loire-Atlantique) poursuivi pour usage de stupéfiants. « Un député a un devoir d'exemplarité », avait réagi le ministre, mardi.

La suite ici :

<https://www.banquedesterritoires.fr/bruno-retailleau-donne-un-cap-la-securite-du-quotidien>

**Voir aussi la tribune donnée en lien ci-dessous**

**La fuite en avant de l'État de droit**

**[Tribune parue sur le blog du Centre de Réflexion sur la Sécurité Intérieure le 15/10/2024](#)**

À l'ouverture de la session parlementaire et dans le contexte du meurtre d'une jeune étudiante, Philippine, commis par un étranger sous OQTF, le ministre de l'Intérieur, Bruno RETAILLEAU, a fait part de la volonté politique de changer les

règles pour protéger davantage les Français, les principes de l'Etat de droit n'étaient pas « intangibles et sacrés ».

Tout d'abord, il faut rappeler que toute démocratie repose sur trois piliers : le peuple, l'État et le droit.

Le risque de voir le peuple s'arroger trop de pouvoir, c'est de basculer dans une tyrannie de la majorité, dangereuse pour la liberté.

Le risque de voir l'État s'arroger trop de pouvoir, c'est de basculer dans une technocratie.

Le risque de voir le droit s'arroger trop de pouvoir, c'est de le déconnecter de la réalité et de la souveraineté populaire.

Lire la suite ici :

<https://cercleorion.com/blog-du-cercle/la-fuite-en-avant-de-le-tat-de-droit>

**Jean-Michel Morin**